

# Bienvenue au parc de la Cité

OUVERT DE 7 H À 23 H



	Éclairage		Revêtement		Activités					
	Éclairé	Poussière de pierre	Asphalte	Patins à roues	Vélo	Marche	Chien en laisse autorisé	Ski de fond	Raquette	
4 saisons	●	●	■	●	●	●	●	●	●	
seul en hiver	●	●	■	●	●	●	●	●	●	
hiver	●	●	■	●	●	●	●	●	●	

Un pictogramme en rouge indique que cette activité est permise en été seulement.

- Accès au parc
- Aire de jeux
- Aire de pique-nique
- Bibliothèque
- Boutique de location
- Butte à glisser hivernale, éclairage jusqu'à 22 h 30
- Cerf-volant
- Fontaine
- Halte cycliste
- Jeux d'eau
- Location de pédalos
- Observation
- Passerelle
- Patinoire hivernale, éclairage jusqu'à 22 h 30
- Pavillon d'accueil
- Préau
- Premiers soins
- Relais des patineurs
- Renseignements
- Restauration
- Stationnement
- Téléphone public
- Toilettes
- Tunnel
- Zone de conservation

**Circuit autour du bassin** 2,7 km  
**Route verte** 1,1 km  
**HIVER**  
 1 3,7 km  
 2 0,6 km  
 3 0,9 km  
 2,7 km  
 7,6 km

Autorisation de promener un chien tenu en laisse d'une longueur de moins de 2 mètres, dans les endroits désignés seulement.

## IL EST INTERDIT DE :

- jeter des déchets ailleurs qu'aux endroits prévus;
- faire usage d'armes à feu ou à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète, de piège ou de collet;
- se baigner;
- cueillir des plantes, des champignons et des fruits ou d'endommager les arbres;
- faire des feux, de camper, d'utiliser des barbecues;
- quitter les sentiers aménagés;
- circuler en véhicule motorisé;
- nourrir, poursuivre, capturer ou toucher un animal sauvage;
- introduire des espèces végétales ou animales.